



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N° 2401-LAS, 2402-LAS, 2403-LAS, 2404-LAS ET 2405-LAS

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 2 mars 2026, les règlements suivants :

- | | |
|----------|---|
| 2401-LAS | Règlement constituant un comité consultatif sur les finances et les relations avec la population; |
| 2402-LAS | Règlement constituant un comité consultatif sur le développement social et les diversités; |
| 2403-LAS | Règlement constituant un comité consultatif sur les sports, culture et loisirs; |
| 2404-LAS | Règlement constituant un comité consultatif sur le développement économique et urbain; |
| 2405-LAS | Règlement constituant un comité consultatif sur la transition écologique. |

Ces règlements peuvent être consultés sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 3 mars 2026.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 6 mars 2026.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement